

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Séance du 12 février 2026

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 058-265801944-20260212-DEL12022026_09-DE

S²LO

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procuration : 3

Présents (8) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué
Hervé Barsse, Conseiller Municipal
Guillaume Largeron, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Michèle Roy, Administratrice
Roger Clay, Administrateur
Gérard Ferrand, Administrateur

Excusés (5) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer
Myrianne Bertrand, Conseillère Municipale – procuration à Philippe Cordier
François Diot, Conseiller Municipal
Nathalie Gemza, Administratrice – procuration à Jacqueline Pasin
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice

DEL12022026-09

MISE A JOUR DU "GUIDE DE LA DOMICILIATION" AU C.C.A.S. DE NEVERS

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L-264-1 à L-264-10 modifiés par :

- l'article 46 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014,
- l'article 193 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017,
- et l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-1733 du 16 décembre 2020.

Vu la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2019 fixant les modèles de formulaire de demande d'élection de domicile et d'attestation de domicile des personnes sans domicile stable,

Vu la délibération n°DEL13032025-11 portant actualisation du "Guide de la Domiciliation" au C.C.A.S. de Nevers,

Considérant les modifications nécessaires des documents utilisés par le Service Domiciliation CCAS,

Considérant le travail de mise à jour conduit pour disposer d'un document actualisé et intégrant les évolutions relatives notamment :

- à l'instruction des demandes de domiciliation des personnes ne pouvant honorer l'entretien obligatoire
- à l'arrêt possible de la domiciliation en cours, en cas de propos ou de comportement irrespectueux

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'approver la création de la fiche synthétique de renseignements pour les personnes hospitalisées et incarcérées,
- D'approver les modifications portées au Guide de la Domiciliation et aux imprimés,
- D'approver les termes du "Règlement Intérieur de la Domiciliation",
- D'approver l'intégration des 12 documents, joints, au guide de la domiciliation y compris le règlement intérieur remis aux domiciliés,
- D'autoriser le Président du CCAS à signer tout document en lien avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 11 voix (dont 3 procurations).

La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer

